

que nous avons indiquées plus haut, c'est-à-dire à l'acceptation de dépôts et aux virements de comptes; les autres, privées, se livrant à l'escompte, conséquence nécessaire de la lettre de change. Pourquoi cette séparation longtemps maintenue entre fonctions qu'il eût été, semble-t-il, si facile et si important de réunir? Qu'est-ce qui empêchait les banques de dépôt d'utiliser avec profit pour elles-mêmes et au grand avantage du public, en les reversant dans la circulation, les sommes considérables qui dormaient dans leurs caisses? Pourquoi abandonnaient-elles l'escompte aux simples particuliers? Coquelin nous en donne deux raisons. D'abord il faut remarquer que partout où existaient ces banques, les dépôts étaient reçus sous l'autorité de la ville ou de l'Etat, qui s'en rendait caution. Disposer de ces dépôts, même dans des vues louables et avec des garanties satisfaisantes, c'eût été à certains égards violer la foi publique. En second lieu, les banques de dépôt n'avaient pas été instituées seulement pour effectuer par des virements de parties le paiement de toutes les dettes respectives des négociants; elles avaient en outre pour objet de créer une monnaie idéale, inaltérable, qu'on appelait *argent de banque*; on voulait éviter l'usage des monnaies courantes non-seulement comme dispendieux, mais comme dangereux. Or, on comprend que si les banques avaient remis immédiatement en circulation, sous forme de prêts ou d'avances, l'argent qu'elles recevaient à titre de dépôts, cet objet essentiel de leur institution était manqué.

Mais la séparation des fonctions que remplissaient les banques de dépôt et les banques d'escompte ne pouvait indéfiniment se prolonger. On comprit l'intérêt qu'il y avait à les réunir, et les banques de circulation furent créées. « Les banques de dépôt », dit Blanqui (*Histoire de l'économie politique*) n'étaient qu'un premier essai dans les voies du crédit. Sans doute, elles donnaient à l'or et à l'argent, sous la forme de certificats transférables, une puissance de circulation plus active; mais la valeur des capitaux monétaires n'était point augmentée par leur transformation en billets de crédit. L'Europe demeurait avec les seules ressources de son numéraire, accrues de tout l'or et l'argent importés d'Amérique, mais insuffisantes pour répondre au besoin de production que ce nouvel élément de richesse y avait provoqué. On avait fait un grand pas; il fallait en faire un plus grand encore, et les banques de dépôt devinrent des banques de circulation. Puisque les certificats des premières étaient acceptés comme monnaie, en raison de la confiance qu'on avait dans la garantie des dépôts, pourquoi n'aurait-on pas poussé cette confiance un peu plus loin, en augmentant le nombre des billets jusqu'à concurrence d'une somme plus forte que le montant des dépôts? Quel inconvénient pouvait-il en résulter pour les porteurs de ces effets, certains d'être remboursés en espèces dès qu'ils en manifesteraient la volonté? Ne voyait-on pas tous les jours les billets d'un banquier circuler, avec tous les privilèges de l'argent, jusqu'au point de porter intérêt comme la monnaie même? Il ne s'agissait plus que de déterminer par des calculs certains quelle serait, sur une masse d'affaires donnée, la quantité de billets qui se présenteraient au remboursement, afin d'avoir toujours en caisse la somme de numéraire nécessaire pour y faire face. La moindre économie réalisée sur le fonds de réserve devenait un bienfait pour le travail et pouvait servir à alimenter des industries nouvelles. On était maître d'en disposer, par l'exportation, pour accroître le capital consacré au commerce étranger. C'est comme si on eût augmenté d'autant la richesse générale du pays, et il n'en coûtait que l'impression ou la gravure des billets au moyen desquels l'argent était remplacé. »

On doit voir dans la banque de circulation un développement, une extension tout à la fois et de la banque de dépôt et de la banque d'escompte. Le billet de banque semble avoir une double origine; il se rattache d'une part au certificat de dépôt, de l'autre à la lettre de change. Nous verrons plus loin que cette double origine jette une grande lumière sur les controverses dont il est l'objet. Le preneur de billets confie à la banque une somme équivalente en espèces métalliques qu'elle garde dans ses caves; ainsi sont épargnés les frais et les dangers des transports de numéraire, le temps qu'exigent les paiements effectifs, l'usage des métaux, tous les embarras de la circulation métallique : voilà la banque de dépôt. La banque donne des billets en recevant en gage, non des espèces métalliques, mais d'autres titres de créance, tels qu'effets publics, lettres de change ou autres, selon les conditions que lui prescrivent ses statuts; elle invite le public à recevoir ses billets, en l'assurant qu'au moyen de son capital, de ses réserves métalliques et surtout des échéances sagement combinées et solidement garanties des effets qu'elle escompte, nul des porteurs de ses billets qui désirerait en obtenir le montant ne la trouvera jamais en défaut : voilà la banque de circulation. La banque reçoit des créances transmissibles (lettres de change, billets à ordre) et donne, en échange, du numéraire : voilà la banque d'escompte. La banque, en échange de créances à échéance fixe et à transmissibilité restreinte, donne d'autres créances à échéance facultative et à trans-

missibilité générale : voilà la banque de circulation.

Arrêtons-nous un moment sur le rapport qui lie le billet de banque à la lettre de change et aux différents papiers de commerce établis sur le modèle de la lettre de change. « Le billet de banque », dit Proudhon, est encore la lettre de change, mais élevée, pour ainsi dire, à sa deuxième puissance : c'est une lettre de change dont la souscription est faite pour valeurs reçues en lettres de change... Ce n'est qu'une seconde épreuve, qu'une réiteration, comme on dit dans les imprimeries, du papier de commerce escompté. » C'est, dirons-nous, la lettre de change affranchie des obstacles matériels et moraux qui en restreignent la circulation. Ces obstacles disparaîtraient si tous les commerçants se connaissaient entre eux, s'ils pouvaient toujours au besoin se rapprocher et s'entendre, s'ils avaient tous, les uns dans les autres, une confiance égale. Le rôle de la banque de circulation est précisément de supprimer ces obstacles. « Elle réalise, dit Rossi, dans le monde industriel, une sorte d'utopie. Supposez une société où tous les producteurs seraient parfaitement sages, parfaitement honnêtes, habiles, laborieux; où nul ne concevrait le moindre doute sur la loyauté et la rigoureuse ponctualité de tous les autres à remplir leurs engagements; qu'arriverait-il dans cette nouvelle Bétique? Le capital se transmettrait de main en main avec la plus grande facilité. Jamais la méfiance n'en paralyserait les mouvements; jamais les détenteurs ne le laisseraient chômer, de crainte de le perdre. Une demande n'aurait pas plus tôt formée qu'elle rencontrerait l'offre correspondante, une production serait pas plus tôt achevée qu'elle pourrait recommencer; il suffirait d'un modeste profit pour donner l'impulsion; on ne mettrait pas un prix au soupçon; on n'évaluerait pas en écus la méfiance et la crainte. Eh bien, cette puissance, cette confiance que, dans le monde réel, les hommes ne trouvent pas en eux-mêmes, une banque peut les leur donner par son crédit. Placez dans les mains d'un homme quelconque les billets d'une banque solide, éprouvée, et vous lui donnez cette facilité de tout obtenir qu'il n'avait pas par lui-même; il obtiendra, dans la mesure du crédit que la banque lui a accordé, tout ce qu'il pourrait obtenir le plus connu, le plus riche, le plus estimé. En se mettant au lieu et place d'un grand nombre de personnes, la banque, aux yeux du public, éclaircit tout ce qu'il y a de louche dans les relations commerciales. Au lieu d'avoir affaire avec des centaines et des milliers de débiteurs, le public n'a affaire qu'à un seul, la banque. La banque est une sorte d'être collectif qui résume en elle-même toutes ces têtes; elle répond pour tous les porteurs de ses billets; elle paye pour tous. Le public est-il convaincu de la solidité, de la sagesse, de la loyauté de la banque, c'est comme s'il connaissait la solidité, la sagesse, la loyauté de tous les porteurs de billets; le capital, dans la mesure du crédit ouvert par la banque, se meut facilement, rapidement dans tous les sens. Encore une fois, dans cette mesure, c'est l'utopie réalisée. La banque ne tient pas lieu, pour l'industrie, de moralité et de sagesse; mais elle en donne, en quelque sorte, un certificat à ceux qui le méritent et, en s'en rendant responsable, elle dispense les particuliers de tout examen et de toute vérification. »

Il y a dans la forme et la teneur des effets de commerce, deux circonstances essentielles qui les empêcheront toujours de devenir d'un usage général et régulier comme instruments de circulation : la première, c'est la détermination d'une échéance fixe, qui fait que le porteur, s'il a besoin de réaliser avant le terme, est obligé de négocier ces billets, parfois avec peine et toujours avec quelque sacrifice; la seconde, c'est la nécessité de les endosser à chaque transfert; car, outre l'inconvénient matériel qui peut résulter de la surcharge des endossements, n'est-ce pas pour chaque endosseur une chose grave que la responsabilité qu'il accepte, surtout quand il ne connaît pas les endosseurs précédents? « Tout engagement par écrit de payer une somme, dit très-bien M. Dufaure, a pu devenir un signe du numéraire. Ce signe a acquis quelques-uns des avantages de la monnaie circulante lorsque, comme le billet à ordre et la lettre de change, il a pu être transmis par la voie facile et prompt de l'endossement. Mais que d'entraves encore! Il ne représente pas d'un moment, pour le détenteur, la somme pour laquelle il a été souscrit; elle peut n'être payable qu'à un terme éloigné. Pour le réaliser immédiatement, il serait nécessaire de le céder. Trouvera-t-on quelqu'un qui soit assez confiant pour l'accepter? On ne le transmettra qu'en le garantissant de sa signature; c'est une obligation éventuelle que l'on contracte soi-même, et sous le poids de laquelle, jusqu'au jour de l'échéance, on sentira son crédit gêné. On n'est pas toujours disposé à révéler la nature de ses affaires par les signatures qu'on met en circulation. Ces inconvénients devaient conduire à trouver un signe de numéraire plus actif encore et plus commode, qui non-seulement participât, comme la lettre de change et le billet à ordre, des qualités du numéraire métallique, puisqu'il n'a d'autre mérite que de le représenter, mais qui permit de s'en procurer à tout moment, et qui, comme la pièce de monnaie, se transmet de

main en main, sans avoir besoin d'être garanti, sans laisser trace de son passage. » Ces deux caractères du billet de commerce, qui en rendent l'usage pénible et coûteux : échéance fixe, responsabilités personnelles s'ajoutant successivement les unes aux autres, disparaissent dans le billet de banque. Le billet de commerce ne parvient pas à acquiescer une valeur notoire et authentique, malgré les signatures dont il va se chargeant et les responsabilités qu'il met en jeu; le billet de banque obtient cette valeur d'un seul coup par la signature de la banque, qui efface et rend inutile toute autre garantie. Le billet de commerce n'a pas une valeur constante; il n'atteint toute celle dont il porte le titre que le jour de son échéance; celle qu'on lui accorde varie selon que ce jour est plus ou moins éloigné. Payable à vue et au porteur, c'est-à-dire échangeable contre espèces, à la simple présentation, le billet de banque représente un billet de commerce toujours échu. Sa nature impersonnelle le rend maniable comme le numéraire lui-même; on l'accepte sans examen et sans souci de la solvabilité de celui qui le transmet; il circule sans traîner après lui les embarras qui résultent des endossements, des protêts, des recours, etc.; en un mot, il revêt complètement les attributs de la monnaie métallique. Il est même plus commode que la monnaie, parce qu'il est plus facile à transporter et plus avantageux pour compter en peu de temps des sommes considérables. Aussi, tandis que le billet de commerce circule dans un cercle restreint d'industriels et de commerçants, et pendant un temps limité par le terme de son échéance, le billet de banque est accepté par tout le monde et peut circuler indéfiniment; souvent, il ne rentre à la banque que lorsque la vétusté du papier ne permet plus de s'en servir.

De la forme et de la teneur du billet de banque résultent d'importantes conséquences. Nous avons dit qu'il représente un effet de commerce constamment échu; c'est cette échéance constante et facultative qui lui permet de remplir l'office de la monnaie, de circuler absolument comme la monnaie; mais précisément, en raison de cette facilité de circulation, ce billet constamment échu n'a pas besoin d'être remboursé et ne vient presque jamais demander à l'être : si bien qu'en réalité, il représente pour la banque un billet à échéance indéfiniment ajournée. La convertibilité du billet de banque en monnaie est un droit, mais un droit dont le porteur doit avoir très-rarement la fantaisie d'user, parce qu'il trouve dans ce billet convertible les mêmes avantages que dans la monnaie et même des avantages supérieurs. Il y a là une antinomie curieuse entre le droit et l'usage du droit, antinomie qui, dans la pratique et relativement à la banque, fait du droit une sorte de fiction, et de l'usage du droit un risque à calculer; antinomie qui permet à la banque de porter ses comptes et les émissions de billets qui remplacent les effets escomptés à un chiffre bien supérieur à celui des fonds qu'elle possède dans ses caisses.

— *Définition générale du mot banque.* Nous avons montré l'origine et suivi le développement du commerce de banque; nous avons, pour ainsi dire, assisté à la génération des idées comprises aujourd'hui sous ce mot banque; nous pouvons maintenant résumer ces idées en une courte définition. « Pris dans son acception générale, dit M. Gautier (*Encyclopédie du droit*), le mot banque exprime aujourd'hui parmi nous le commerce qui consiste à effectuer pour le compte d'autrui des recettes et des paiements, à acheter et à revendre, soit des monnaies en matière d'or et d'argent, soit des lettres de change et des billets à ordre, des effets publics, des actions d'entreprises industrielles, en un mot, toutes les obligations dont l'usage du crédit, de la part des Etats, des associations et des particuliers, amène la création. » Une banque, dit M. Courcelle-Seneuil (*Dictionnaire du commerce*), est une entreprise commerciale dont les seules ou les principales opérations sont de recevoir, conserver et payer, emprunter et prêter des capitaux sous la forme de monnaie. On donne aussi fréquemment le nom de banque à des maisons qui s'occupent d'acheter et de vendre, soit pour leur propre compte, soit comme commissionnaires au compte d'un tiers, des titres dans lesquels la propriété est exprimée en monnaie, comme inscriptions de rentes, actions et obligations de sociétés anonymes ou en commandite, etc. »

— *Des diverses espèces de banques.* Le commerce de banque étant susceptible d'un grand nombre de combinaisons diverses, il y a naturellement plusieurs sortes de banques, et quelquefois les conditions d'existence, aussi bien que les procédés, varient tellement de l'une à l'autre qu'on est étonné de voir appliquer la même dénomination à des institutions si différentes. Comme il est rare, dit Coquelin (*Le Crédit et les banques*), qu'un seul de ces établissements embrasse à la fois toutes les branches d'un commerce si étendu, il est difficile de rencontrer deux banques, à moins qu'elles ne soient copiées l'une sur l'autre, dont tous les procédés soient identiques; ce qui semble interdire toute pensée d'une classification rigoureuse et absolue. On peut cependant admettre quelques divisions générales. Ainsi, on a distingué les banques territoriales ou hypothécaires d'avec les banques commerciales,

et rien n'empêche de s'arrêter à cette division. C'est peut-être la seule vraiment générale. Nous distinguerons quatre types principaux de banques : les banques territoriales ou hypothécaires, les banques de spéculation, les banques populaires ou banques d'avances et les banques proprement dites ou commerciales, tout en faisant remarquer que les banques hypothécaires et les banques populaires ne se distinguent en réalité des banques commerciales que parce qu'elles se livrent exclusivement à des opérations spéciales, tandis que les banques commerciales font des opérations de plusieurs sortes.

— *Banques territoriales ou hypothécaires.* Les banques territoriales ou hypothécaires, telles qu'elles existent dans plusieurs pays, sont établies en vue de la propriété foncière; et leur objet est de procurer des avances aux propriétaires du sol. Elles émettent des billets dont la valeur est garantie par une hypothèque sur les biens-fonds, et qui portent un intérêt servi au moyen du produit annuel de ces mêmes biens. Voici, en général, leur manière d'opérer. Tout propriétaire de terres ayant besoin d'argent pour son exploitation, peut s'adresser à la banque qui, moyennant une garantie hypothécaire sur la valeur totale de ses propriétés, lui remet des billets ordinairement appelés *lettres de gage*, jusqu'à concurrence de la moitié ou des deux tiers de cette valeur. Ces billets sont ensuite mis dans la circulation, par celui qui les a reçus, sous la garantie de la banque. Ils ne sont pas remboursables à terme fixe, mais portent un intérêt annuel, par exemple de 4 pour 100. Cependant, afin d'opérer peu à peu sa libération, le propriétaire qui a reçu des avances sous cette forme s'oblige ordinairement à payer tous les ans à la banque, outre les intérêts, une annuité de 1 ou 2 pour 100 qui, se multipliant dans la suite par la puissance de l'intérêt composé, amortit insensiblement sa dette. Les billets sont au porteur : ils passent ainsi de main en main et circulent dans le public de manière à remplir l'office du numéraire. Quant au rôle de la banque, il est, comme on le voit, fort simple. Estimer la valeur des propriétés engagées, déterminer l'étendue du crédit qu'elle peut accorder à chacun et lui en remettre le montant en billets au porteur : voilà sa tâche. Après quoi, il ne lui reste plus qu'à recevoir tous les ans des propriétaires l'intérêt des avances qui leur ont été faites et à le distribuer aux porteurs de ses billets.

— *Banques de spéculation.* Les banques de spéculation méritent à peine le nom de banques. Elles font quelques opérations qui leur sont communes avec les banques commerciales, comme de recevoir des dépôts de caisse et de payer les dispositions faites sur elles; mais ces opérations ne sont qu'accessoireles. La principale, pour ces maisons, consiste en achats et ventes de titres. Ces achats et ventes ne diffèrent en rien au fond des achats et ventes des autres marchandises; mais le marché des titres diffère quelque peu des autres : en premier lieu, des règlements de bourse et des usages qui ont force de loi lui donnent une forme spéciale; en second lieu, la valeur des titres, en général, est déterminée par le taux courant de l'intérêt. La maison qui spéculé sur les achats et ventes doit, comme le fait observer M. Courcelle-Seneuil, avoir un capital propre qui soit le point de départ et la base des opérations : celles-ci s'étendent plus ou moins selon que la banque usera plus ou moins des achats et ventes à terme. L'espérance de gain est fondée sur des calculs relatifs aux variations des prix courants, par conséquent, sur une chose future et incertaine; c'est une pure spéculation, c'est-à-dire l'opération de commerce qui, par sa nature même, est la plus hasardeuse. On ne peut honnêtement spéculer avec les capitaux confiés par un tiers et dont on est responsable; c'est pourquoi un capital propre est absolument indispensable aux maisons de ce genre. Leurs autres opérations ordinaires sont, pour la plupart, des opérations de banque comme : 1^o d'acheter ou vendre des titres en qualité de commissionnaires pour le compte d'un tiers; 2^o de recouvrer pour les tiers les intérêts et arrérages de rentes, actions et obligations ou autres titres et de garder les titres; 3^o de prêter sur dépôts de titres, notamment par des reports qui sont des achats au comptant accompagnés d'une vente à terme. Les dépôts ou prêts de titres, sous la forme de vente au comptant combinée avec un achat à terme, sont des opérations également spéciales à ces maisons. La grande différence qui sépare les banques de spéculation des banques proprement dites ou commerciales, c'est que les premières travaillent sur des capitaux fixes, et les secondes sur des capitaux circulants. « En effet, dit très-bien M. Courcelle-Seneuil, que représente un titre, inscription de rentes, action ou obligation? Une part de propriété dans un capital immobilisé, soit à jamais, soit à long terme. Bien qu'on donne à ces titres le nom de valeurs mobilières, bien que les maisons qui les négocient parlent sans cesse de la mobilité de leurs opérations, le détenteur du titre n'est jamais que le copropriétaire d'un capital parfaitement immobilisé, comme ceux qui sont fournis par les emprunts, ceux qui ont été employés à la construction des canaux, des chemins de fer, etc. Il est vrai que, grâce aux conditions de cette propriété qui est généralement connue, et